



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Secrétariat Général

Date : 23 novembre 2020

Dossier suivi par : Geneviève LAURENSEN

Objet : Grenelle de l'Education

Monsieur Julien DENORMANDIE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07SP

Monsieur le Ministre,

Le courrier que vous avez adressé à l'attention des enseignant.es de l'enseignement agricole en date du 18 novembre qui faisait suite au Grenelle de l'Éducation du 16 novembre, fait état d'une prime d'attractivité en début de carrière et d'une prime d'équipement informatique.

Votre annonce nous interroge sur de nombreux points du message et encore plus sur ses silences :

Concernant les personnels d'enseignement et d'éducation :

- Aucune annonce concernant le point du Grenelle relatif à l'augmentation du taux pro-pro de la hors-classe des personnels d'enseignement et d'éducation, sachant que l'annonce à l'Éducation Nationale doit être expertisée au regard des spécificités des corps de l'EAP, en particulier celui des CPE ;

- Concernant la prime d'attractivité :

Concernant les enseignant.es contractuel.les, si ils/elles sont nommé.es dans la phrase introductive de votre message ils/elles n'apparaissent pas clairement dans la prime d'attractivité sauf à penser que tous les agent.es contractuel.les concerné.es sont à l'échelon 2 et suivants. Quid des ACEN de l'échelon 1 sachant que nous avons avec vos services un différend majeur sur la fixation de la rémunération initiale de ces agent.es à l'échelon 1 ?

Si nous approuvons la mise en place d'une prime en début de carrière favorisant l'attractivité du métier d'enseignant.e, nous dénonçons l'absence de mesure concernant l'accès à la classe exceptionnelle ainsi que de véritables propositions sur l'organisation des fins de carrières des personnels d'autant plus qu'elles s'allongent avec la remise en place du dispositif supprimé il y a 10 ans de la Cessation progressive d'activité. Le Snetap-FSU revendique une politique globale de toute la carrière de ces personnels.

- Concernant la prime d'équipement :

Sur ce point, il s'agit ici de prendre en compte la spécificité de l'EAP pour bien évidemment ne pas exclure les enseignant.es documentalistes qui, à la différence de leurs homologues de l'Éducation Nationale, assurent des cours spécifiques inscrits dans les référentiels... impliquant une préparation des cours en-dehors du temps de service et donc à domicile.

- Concernant les autres personnels de l'Éducation :

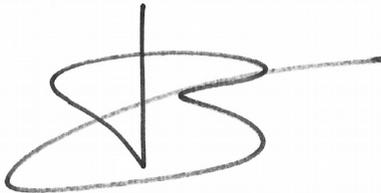
Vous reconnaissez l'importance de la mission éducatrice et le rôle fondamental joué par les enseignant.es, mais il ne sont pas les seuls. Qu'en est-il des autres personnels comme les AESH, ATLS titulaires comme contractuel.les. Seront-ils/elles les oublié.es de cette revalorisation ? A l'Éducation Nationale, si elles n'ont pas été encore déclinées, des mesures catégorielles ont bien été annoncées pour tous les personnels, à hauteur de 45 millions d'euros. Votre ministère ne peut être en retrait sur ce sujet pour ces autres personnels.

Enfin, il est essentiel pour le Snetap-FSU de ne pas oublier les personnels des CFA et des CFPPA, agent.es contractuel.les sur budget. Nous vous demandons la mise en place de mesures identiques à celles des personnels relevant de votre ministère.

Il nous semble donc urgent d'évoquer avec vous ces sujets.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Clémentine MATTEI
Co-Secrétaire Générale
Snetap-FSU



Frédéric CHASSAGNETTE
Co-Secrétaire Général
Snetap-FSU

